



- | | |
|------------------------------|---------------------|
| 1 : Grenoble-Alpes Métropole | 4 : Bièvre-Valloire |
| 2 : Trièves | 5 : Voironnais |
| 3 : Sud Grésivaudan | 6 : Grésivaudan |

Population

801 278 habitants (base DGF au 1^{er} janvier 2018)

Géographie

7 intercommunalités soit 268 communes sur 3 746 km² avec Grenoble comme ville centre - 6 territoires identifiés avec des caractéristiques géographiques et économique spécifiques.

Organisation du territoire

L'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble porte le schéma de cohérence territoriale de son territoire. Le document de planification et d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement avec un état zéro (2012) et une prospective à l'horizon 2030.

Principaux objectifs dans le domaine de l'eau :

dans le cadre de du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),

- un chapitre est consacré à la protection et à la valorisation durable des ressources naturelles, de la trame verte et bleue et des conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole. 2 axes principaux sont consacrés à l'eau en sus des enjeux de biodiversité : *protéger durablement la ressource en eau potable et prévenir la pollution des milieux.*

- un deuxième chapitre est intitulé "lutter contre la banalisation des paysages urbains, rendre la ville désirable et l'adapter au changement climatique" avec deux axes transversaux entre aménagement et eau : *adapter la ville au changement climatique et valoriser la trame aquatique en milieu urbain et renverser la tendance au « tout tuyau » pour la gestion des eaux pluviales.*



4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre

Un SCoT volontariste dans le domaine de l'eau.

Depuis 2007, le SCoT de la Grande Région de Grenoble, labellisé "SCoT du Grenelle" s'est engagé dans une dynamique dans le domaine de l'eau en créant une plateforme d'acteurs regroupant tous les partenaires (Intercommunalités, Etat, associations, Agence de l'eau,..). "S'unir pour être efficace", une idée simple et pragmatique qui a permis de contribuer à la solidarité entre les territoires et participer à l'accroissement de l'efficacité de l'action publique.

Les objectifs visés : informer, mutualiser, fédérer et coordonner se sont retrouvés dans tous les chantiers ou actions menés, et ce malgré parfois quelques difficultés de gouvernance ou de transversalité. De grands dossiers corrélant aménagement du territoire et eau sont les clefs de voute des travaux.

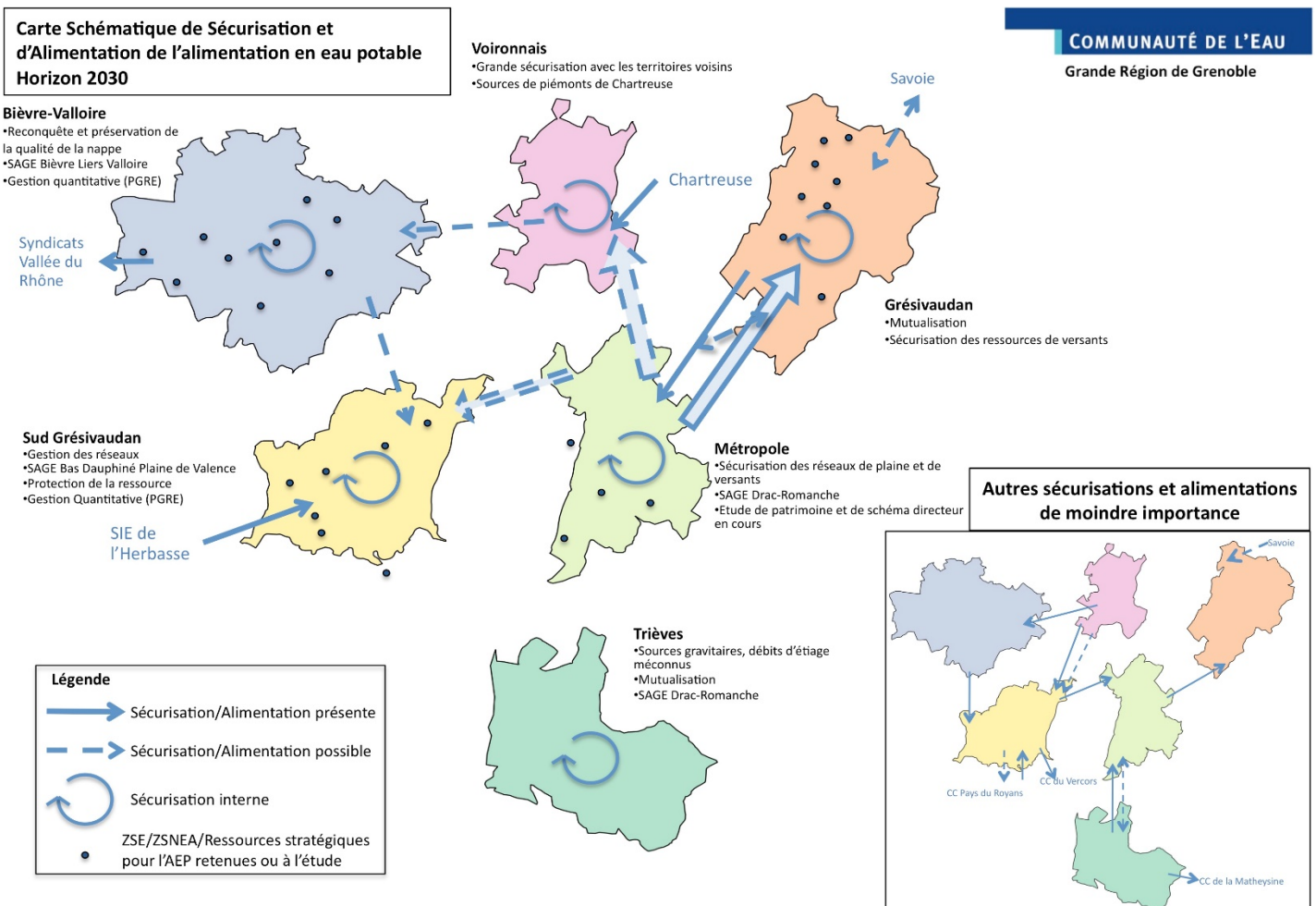
Protéger durablement la ressource est un des enjeux déclinés dans le DOO du SCoT. Pour ce faire une étude sur la gestion globale de la ressource en eau a été réalisée entre 2008 et 2010 et actualisée en 2016 et 2017. Dans ce cadre un Bilan Besoins Ressources (BBR) en eau potable et un Plan de sécurisation de l'alimentation ont été réalisés. L'objectif est de croiser la capacité de production

de la ressource en eau avec l'aménagement du territoire, avec une photographie quantitative et qualitative sur la base de données 2013 et une prospective 2030 pour les aspects quantitatifs

En 2018 il va être pris en compte le changement climatique et ses incidences sur la ressource dans le BBR. Ces travaux sont d'une grande utilité pour les PLUi et PLU afin de mieux prendre en compte globalement dans leurs projets l'enjeu « eau ».

En parallèle un important travail est mené depuis 2015 sur la gestion intégrée des eaux pluviales en lien avec les préoccupations du SCoT tels que lutter contre les îlots de chaleurs en ville, favoriser les techniques alternatives, gérer les eaux pluviales à la parcelle, et limiter l'imperméabilisation des sols afin de réduire le ruissèlement (notamment sur les versants) majorant le risque inondation. Cet axe de travail va également dans le sens de l'objectif du SCoT qui est de renverser la tendance au tout tuyau dans les documents d'urbanisme locaux.

Le cadre est posé à l'échelle du document de planification, lui même en compatibilité avec le SDAGE qui préconise les grands principes «éviter, réduire et compenser ». A chaque collectivité de s'en emparer !



Les 4 niveaux d'actions pour un territoire "Eau-Responsable".

1. Des services d'eau durables pour tous

- Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes :
Mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle du SCoT.
- Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :
- Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :
 - Mesure énergétique notamment hydroélectrique.
 - Travail sur la gestion intégrée des eaux de pluie (mise en place d'outils).
- Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :
Gouvernance partagée - plateforme des acteurs du monde de l'eau avec vision transversale depuis 10 ans avec les services d'urbanisme, les services techniques ("S'unir pour être efficace" mutualiser, fédérer)
- Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources) :
Protection des nappes et des ressources gravitaires sur le périmètre avec travail concerté avec l'Etat les SAGE et Contrats de rivières du territoire.

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :
- Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations :
Travail en concertation avec l'Etat sur la SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation) et sur des PPRI (avec zonages et identification de secteurs non constructibles)
- Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :
- Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :

3. Une ville connectée à son bassin versant

- Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :
 - Gestion globale de la ressource en eau avec réalisation d'un Bilan Besoins Ressources réalisée en 2010 avec cartes quantitatives sur le périmètre du SCoT : état 2010 et prospective 2030 permettant d'appréhender la capacité d'aménagement du territoire au regard de la ressource avec mesures dans le DOO en lien avec la mise en place d'un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable – Actualisation de l'étude en 2016 et 2017 pour intégrer les données à jour en prévision de l'évaluation du SCoT réalisée en 2018 (mesurer les efforts réalisés et les secteurs à surveiller)
 - En 2018, intégration du volet changement climatique sur la ressource en eau potable
- La protection de la qualité de la ressource en eau :
Cartes et mesures qualitatives (protection des captages - nappes ...) dans le cadre du Bilan besoins ressources de 200 actualisé en 2016 et 2017
- Une anticipation face aux évènements extrêmes :

4. Des communautés "Eau-Responsables"

- Des citoyens impliqués :
- Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau :
- Des équipes projets pluridisciplinaires :
Pratique développée dans le cadre de la plateforme des acteurs du monde de l'eau avec par exemple dans le cadre du chantier gestion intégrée des eaux pluviales des acteurs privés (paysagistes, promoteurs, aménageurs, bureaux d'études), du monde associatif (CAUE, AURG), l'Etat (DDT, ARS et Agence de l'eau) et des collectivités territoriales.
- Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en oeuvre des Principes :
Communauté de l'eau potable, plateforme d'acteurs portée par l'EP SCoT créée en 2007 pour favoriser, impulser la transversalité, la mutualisation et les échanges entre les partenaires. Ouverture au grand cycle de l'eau en 2015
- Des actions reliées à la recherche :
Travail avec les scientifiques de Colloque tel celui de 2012 sur le service public d'eau potable à l'échelle du développement durable ; et de nombreux séminaires (sur l'eau dans la ville, l'habitat résilient face au risque inondation, la GEMAPI, la tarification sociale de l'eau,...) – Thèse CIFRE dans le cadre de l'outil eau du SCoT finalisée en décembre 2017
Des actions en faveur de la solidarité internationale :

L'exemple du journal "Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? - Eclairage à destination des élus".

En partant de l'enjeu du DOO du SCoT de la GReG « Valoriser la trame aquatique en milieu urbain » et « renverser la tendance au « tout tuyau », un travail a été mené depuis 3 ans par la plateforme des acteurs du monde de l'eau animée par l'EP SCoT. Entre 2015 et fin 2016, des actions de sensibilisation avec des ateliers-visites ont été organisées pour tous les acteurs sur les thèmes de la gouvernance, des risques et des fonctionnalités. Il en est ressorti que de nombreuses idées reçues circulent et perturbent les bonnes pratiques. Afin de contrecarrer celles-ci un Journal a été rédigé collégialement en 2017 sur la base d'une trentaine d'interviews d'élus sur des problématiques variées tels le coût des techniques alternatives, l'entretien des ouvrages, la taille ou le type de collectivités pouvant mettre en place une gestion intégrée, les nuisances ou le devenir des canalisations existantes. Il convient en 2018 de continuer le travail de sensibilisation et d'échange d'expériences en mettant en place une carte interactive des projets ou réalisations innovantes sur le périmètre du SCoT.



Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable".

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
Développer une vision inter territoire de la gestion globale de la ressource en eau.	Amener l'ensemble des territoires à travers le SCoT vers une prise de conscience collective des enjeux de sécurisation autour de l'eau.	Travailler collégialement avec l'Etat (ARS et DDT) et avec les territoires dans le cadre de leur schéma directeur d'alimentation en eau potable en croisant avec les PLU (PLUi).	Le SCoT dans son DOO propose des orientations avec des objectifs prescriptifs sur la gestion quantitative des ressources.	Mise en place d'un plan de sécurisation AEP.

